
Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

**Rapport
annuel
2000-2001**

La présente publication a été rédigée par
le Secrétariat aux affaires
intergouvernementales canadiennes.

Note. — Dans cette publication, le générique
masculin est utilisé sans aucune
discrimination et uniquement dans
le but d'alléger le texte.

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec) G1N 2E5

Dépôt légal — 2001
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-551-19538-1
ISSN 0827-1860

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes pour l'exercice financier 2000-2001.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération respectueuse.

Le ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes et
ministre responsable des Relations avec les
communautés francophones et acadiennes,

Joseph Facal

Québec, novembre 2001

Monsieur Joseph Facal
Ministre délégué aux Affaires
intergouvernementales canadiennes et
ministre responsable des Relations avec les
communautés francophones et acadiennes
875, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 4Y8

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel
du Secrétariat aux affaires intergouvernementales
canadiennes pour l'exercice financier 2000-2001.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expres-
sion de ma considération distinguée.

La secrétaire générale associée,

Diane Gaudet

Québec, novembre 2001

Table des matières

Introduction 9

1 Présentation générale du Secrétariat 11

- 1.1 Description 11
- 1.2 Organigramme 12
- 1.3 Ressources humaines 13
- 1.4 Ressources financières 13

2 Présentation des directions et des bureaux 15

- 2.1 Bureau de la secrétaire générale associée 15
- 2.2 Direction du commerce intérieur et des politiques hors Québec 15
- 2.3 Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles 15
- 2.4 Direction des affaires économiques, culturelles et sociales 16
- 2.5 Bureaux du Québec au Canada 16
- 2.6 Direction des affaires juridiques 17

3 Principales activités des bureaux du Québec au Canada 19

- 3.1 Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques 19
- 3.2 Bureau du Québec à Ottawa 19
- 3.3 Bureau du Québec à Toronto 20
- 3.4 Antenne du Québec à Vancouver 21

4 Coopération et francophonie 23

- 4.1 Coopération 23
- 4.2 Francophonie 23

5 Commerce intérieur 25

- 5.1 Accord multilatéral 25
- 5.2 Accords bilatéraux 26

6 Dossiers constitutionnel et institutionnel 27

- 6.1 Dossier constitutionnel 27
- 6.2 Dossier institutionnel et législation fédérale 27
- 6.3 Intégrité du territoire 27
- 6.4 Affaires autochtones 27

7 Dossiers sectoriels 29

- 7.1 Rencontres intergouvernementales 29
- 7.2 Entente-cadre sur l'union sociale 30
- 7.3 Santé 30
- 7.4 Développement de la petite enfance 31
- 7.5 Troisième Sommet des Amériques 31
- 7.6 Infrastructures 31
- 7.7 Agriculture 32
- 7.8 Sans-abri 32
- 7.9 Politique linguistique 32
- 7.10 Protection des renseignements personnels 32
- 7.11 Accès à l'égalité en emploi 32

Annexes

- Annexe I Bureaux du Québec au Canada 33
- Annexe II Bilan des rencontres intergouvernementales canadiennes 34

Introduction

La *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., c. M-30) prévoit que le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes doit, en tant que responsable de l'application de la section II de cette loi, déposer à l'Assemblée nationale un rapport annuel des activités du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes.

Le présent rapport décrit les unités administratives du Secrétariat, leur rôle et les principales activités au cours de l'exercice financier 2000-2001.

1 Présentation générale du Secrétariat

1.1 Description

Rattaché au ministère du Conseil exécutif, le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes (SAIC) relève du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, responsable des relations fédérales-provinciales, des relations interprovinciales et des bureaux du Québec au Canada. De façon générale, le SAIC conseille le gouvernement du Québec sur toute question ayant trait aux relations intergouvernementales canadiennes; il élabore, propose et met en œuvre une politique à cet égard. Il analyse les politiques et les programmes du gouvernement fédéral en fonction de leurs diverses incidences sur le Québec. Il voit ainsi à la défense et à la promotion des intérêts du Québec. Le SAIC est également responsable des relations avec les gouvernements des provinces du Canada et il doit coordonner l'ensemble des activités gouvernementales québécoises au Canada.

Le SAIC administre le réseau de la représentation du Québec au Canada, lequel est composé de bureaux situés à Moncton, à Ottawa, à Toronto et d'une antenne à Vancouver. Le SAIC assure la coordination de la négociation et de la mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur. Il coordonne les relations du gouvernement avec les communautés francophones et acadiennes du Canada, veille à la mise en œuvre de la politique du Québec à l'égard de ces communautés, ainsi qu'à la négociation et à la gestion des accords de coopération conclus avec les gouvernements ou les organismes de plusieurs provinces.

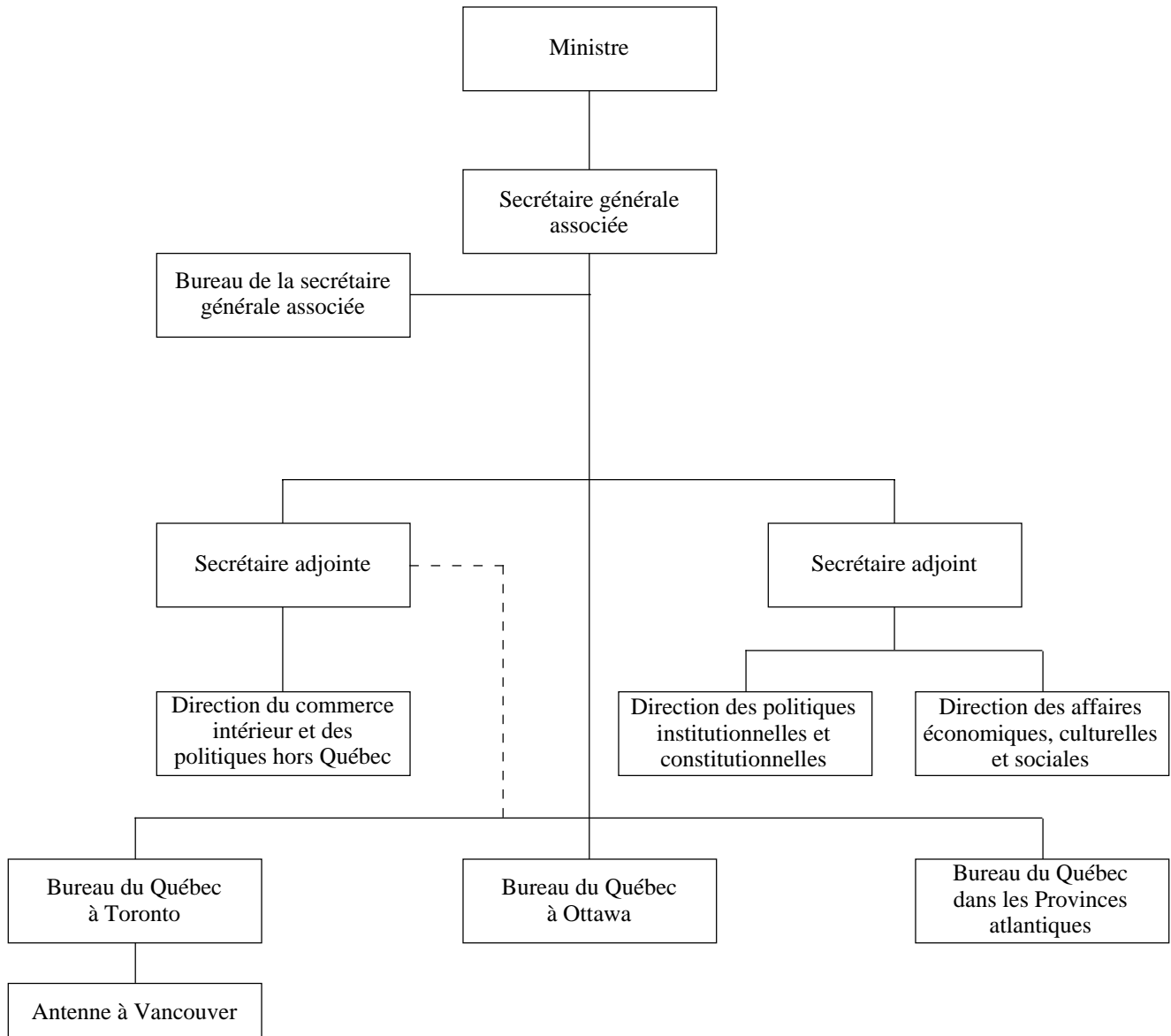
Le SAIC a la responsabilité du dossier constitutionnel. Il assume, pour le gouvernement du Québec, les négociations dans ce domaine.

De concert avec les ministères sectoriels, le SAIC participe aux travaux des diverses conférences intergouvernementales canadiennes. De plus, il contribue à l'élaboration et à la négociation des ententes avec le gouvernement fédéral et les gouvernements des autres provinces. En outre, en tant que conseiller auprès des ministères et des organismes publics québécois, il participe à l'élaboration des politiques et des prises de position qui ont des incidences sur les relations avec les autres gouvernements au Canada. Il maintient les liens nécessaires avec les ministères et les autres acteurs québécois pour la mise en œuvre des programmes de coopération et de soutien à la francophonie. Les bureaux du Québec au Canada assurent les liens entre le gouvernement du Québec et ses interlocuteurs du gouvernement fédéral et des autres provinces.

L'organigramme présenté à la page suivante illustre l'organisation administrative du SAIC.

1.2 Organigramme

Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes



- - - - - Relation fonctionnelle.

Note : Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes partage une Direction des affaires juridiques avec le ministère des Relations internationales.

Le 31 mars 2001

1.3 Ressources humaines

L'effectif régulier autorisé au 31 mars 2001 est de 71 employés. La répartition est la suivante :

| Unités administratives | Hors cadre | Cadres | Professionnels | Techniciens, employés de bureau et assimilés | Total |
|--|------------|----------|----------------|--|-----------|
| Bureau de la secrétaire générale associée | 3 | 2 | 3 | 9 | 17 |
| Direction des affaires économiques, culturelles et sociales | — | 1 | 12 | 3 | 16 |
| Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles | — | 1 | 10 | 3 | 14 |
| Direction du commerce intérieur et des politiques hors Québec | — | 1 | 9 | 4 | 14 |
| Bureaux du Québec au Canada* | — | 3 | 6 | — | 9 |
| TOTAL | 3 | 8 | 40 | 19 | 70 |

* Le tableau suivant présente la répartition par bureau de l'effectif total (personnel régulier et recrutés locaux).

L'effectif dans les bureaux du Québec au Canada, au 31 mars 2001, est ventilé comme suit :

| Bureaux du Québec | Personnel régulier | | Recrutés locaux | | Total |
|-----------------------|--------------------|----------------|-----------------|-----------|-----------|
| | Cadres | Professionnels | Professionnels | Soutien | |
| Provinces atlantiques | 1 | — | 1 | 2 | 4 |
| Ottawa | 1 | 2 | 2 | 2 | 7 |
| Toronto* | 1 | 4 | 3 | 11** | 19 |
| Vancouver | — | — | 2 | 1 | 3 |
| Personnel non réparti | — | — | 3 | 1 | 4 |
| TOTAL | 3 | 6 | 11 | 17 | 37 |

* L'effectif au Bureau du Québec à Toronto comprend 17 fonctionnaires comptabilisés dans l'effectif régulier du ministère du Revenu.

** Parmi les 11 employés de soutien recrutés localement, 5 relèvent du ministère du Revenu.

1.4 Ressources financières

Le tableau suivant présente la ventilation des crédits attribués pour les années 2000-2001 et 1999-2000.

| | Année budgétaire | |
|---------------------------------|---------------------|----------------------|
| | 2000-2001 | 1999-2000 |
| Budget de dépenses | | |
| Rémunération | 5 557 800 \$ | 5 794 800 \$ |
| Fonctionnement | 2 751 500 \$ | 3 819 100 \$ |
| Transfert | 1 486 600 \$ | 1 862 600 \$ |
| TOTAL | 9 795 900 \$ | 11 476 500 \$ |
| Budget d'investissements | | |
| Immobilisations | 50 200 \$ | 50 200 \$ |
| Prêts, placements et avances | 100 000 \$ | 100 000 \$ |
| TOTAL | 150 200 \$ | 150 200 \$ |

2 Présentation des directions et des bureaux

2.1 Bureau de la secrétaire générale associée

Le Bureau de la secrétaire générale associée coordonne les dossiers qui doivent être portés à l'attention de la secrétaire générale associée, de même que les liaisons opérationnelles avec le cabinet du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, avec le Secrétariat général du ministère du Conseil exécutif, avec les autres unités administratives du SAIC et avec les bureaux des sous-ministres des autres ministères. En collaboration avec la Direction générale de l'administration du ministère du Conseil exécutif, il voit à l'administration des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles du SAIC.

Le Bureau de la secrétaire générale associée assume le secrétariat du Comité de régie du SAIC.

Le Bureau est responsable de l'administration des demandes d'autorisation de voyage au Canada à l'extérieur du Québec soumises au SAIC, pour être approuvées, par tous les ministères et organismes gouvernementaux dont le personnel est nommé et rémunéré selon la *Loi sur la fonction publique*.

En vertu de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, le Secrétariat est dépositaire de l'original de toute entente intergouvernementale entre le Québec et les gouvernements du Canada et des autres provinces. La gestion du Greffe des ententes relève du Bureau de la secrétaire générale associée, qui doit prendre les mesures nécessaires à la conservation de ces ententes afin qu'elles ne soient ni détruites, ni perdues, ni altérées.

Enfin, le Bureau de la secrétaire générale associée est responsable, pour le SAIC, de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

2.2 Direction du commerce intérieur et des politiques hors Québec

La Direction du commerce intérieur et des politiques hors Québec assume la coordination interministérielle des négociations touchant les barrières au commerce interprovincial. Elle oriente aussi les négociations sectorielles et s'assure de la mise en œuvre des différents accords.

Elle contribue au maintien de relations suivies avec les gouvernements des provinces. Ainsi, elle fournit un appui aux activités du gouvernement, de ses ministères et de ses organismes à l'extérieur au Québec, au Canada. Elle voit également à la réalisation d'analyses géopolitiques et au suivi des grands dossiers d'actualité sur la scène canadienne.

Par ailleurs, cette entité administrative coordonne les relations du gouvernement avec les communautés francophones et acadiennes du Canada. En associant à ses activités les bureaux du Québec au Canada, elle s'inscrit dans la mise en œuvre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada, et ce, en favorisant la mise en place de partenariats dans le cadre du Programme de soutien financier aux partenariats entre le Québec et ces communautés.

La Direction du commerce intérieur et des politiques hors Québec prépare et négocie les ententes et les programmes de coopération entre le Québec et les provinces, voit au suivi de ces ententes et de ces programmes, et s'assure que les activités qui s'y rattachent sont réalisées.

Responsable de la coordination des activités des bureaux du Québec au Canada, la Direction du commerce intérieur et des politiques hors Québec veille à la cohérence de leurs orientations et de leurs interventions. Elle s'assure également qu'ils disposent des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'atteinte de leurs objectifs.

2.3 Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles

La Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles assure l'intégration des réflexions sur les aspects institutionnels et constitutionnels des activités gouvernementales québécoises. De concert avec les autres directions du SAIC, elle collabore à l'étude des politiques du gouvernement du Québec qui ont des incidences sur le plan intergouvernemental. Elle conseille les autorités du SAIC relativement au dossier constitutionnel. Elle suit l'évolution du fédéralisme canadien et de ses institutions, en fait l'analyse et donne des avis sur le sens et la portée de cette évolution. Elle suit également les travaux des organismes canadiens ou étrangers qui étudient la question du Québec, le fédéralisme en général et les relations intergouvernementales canadiennes en particulier.

Par le mandat qui lui a été confié, la Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles fait des travaux de recherche, d'analyse et de réflexion à caractère stratégique. De plus, elle donne des conseils généraux relativement à la conduite des relations intergouvernementales. À cette fin, elle prépare, à l'intention des autorités du SAIC, les documents appropriés. Elle participe également à la rédaction de certains éléments de communication se rapportant aux relations intergouvernementales.

Cette direction étudie la jurisprudence constitutionnelle canadienne, ainsi que les politiques, les lois et les règlements fédéraux ou provinciaux qui représentent un intérêt pour le Québec. Elle analyse les projets d'ententes intergouvernementales canadiennes qui peuvent avoir des incidences constitutionnelles ou institutionnelles.

Elle coordonne, en collaboration avec les ministères responsables, la mise en œuvre de la politique d'intégrité du territoire du Québec. Le volet externe de cette politique s'applique essentiellement aux problèmes frontaliers qui peuvent se poser avec les provinces voisines, les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et le gouvernement fédéral.

Le volet interne de la politique d'intégrité du territoire vise à maintenir l'autorité législative du Québec sur l'ensemble des terres du domaine de l'État. La Direction des politiques institutionnelles et constitutionnelles s'assure que les ententes en matière immobilière conclues entre, d'une part, le gouvernement du Québec et ses différents organismes (notamment les municipalités) et, d'autre part, le gouvernement fédéral et ses organismes, s'effectuent à des fins de compétence fédérale et sont conformes aux décisions du Conseil des ministres.

2.4 Direction des affaires économiques, culturelles et sociales

La Direction des affaires économiques, culturelles et sociales assume la planification, la coordination et le suivi des affaires intergouvernementales canadiennes en matière économique, culturelle et sociale. Dans ce cadre, elle agit à titre d'expert-conseil auprès des autorités du SAIC, des ministères et des organismes du gouvernement du Québec.

Elle élabore également les politiques et des stratégies intergouvernementales, et assure la coordination interministérielle pour leur mise en œuvre; elle participe à la définition de la position du Québec aux rencontres interprovinciales, fédérales-provinciales et y assiste, le cas échéant.

La Direction des affaires économiques, culturelles et sociales analyse les ententes à intervenir avec le gouvernement fédéral ou un gouvernement provin-

cial, participe à leur négociation, le cas échéant, et en assure le suivi. Enfin, elle formule des avis de pertinence sur les déplacements à l'extérieur du Québec au Canada.

2.5 Bureaux du Québec au Canada

Le gouvernement du Québec possède un réseau de représentations au Canada. Ce réseau est composé de trois bureaux situés respectivement à Toronto (pour les relations avec l'Ontario, le Manitoba et le Nunavut), à Ottawa (pour les relations avec le gouvernement fédéral) et à Moncton (pour celles avec les provinces de l'Atlantique). Le Québec maintient également, sous la supervision du bureau de Toronto, une antenne à Vancouver (pour les relations avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest).

Le premier mandat confié à ces bureaux est de représenter le gouvernement du Québec, auprès des autres gouvernements au Canada. Ils ont également pour mandat de promouvoir les intérêts du Québec sur les plans politique, économique, touristique, social et culturel. Dans cette perspective, ils accomplissent des activités de représentation et de promotion en veillant à ce que l'information diffusée sur la société québécoise soit réaliste, dynamique et factuelle. Ils informent et conseillent également les autorités du gouvernement du Québec sur les grands dossiers de l'actualité politique et économique ayant cours sur leur territoire. Grâce à leur connaissance des marchés, les bureaux conseillent les entreprises québécoises intéressées à établir des relations d'affaires et ils organisent, à l'intention de celles-ci, des activités de nature économique et commerciale. Ils tissent et entretiennent des relations étroites avec les communautés francophones et acadiennes du Canada. À cet égard, ils participent à la mise en œuvre de la politique du Québec en cette matière et à la gestion du Programme de soutien financier aux partenariats. Enfin, le réseau des bureaux collabore, avec les ministères québécois, à l'accomplissement, sur le territoire canadien, d'activités de nature diverse.

Précisons aussi que, en ce qui le concerne, le Bureau du Québec à Ottawa a pour mandat d'établir et de maintenir des liens avec le gouvernement canadien, les parlementaires et la fonction publique fédérale. Il entretient également des relations avec le personnel des représentations des autres provinces et avec celui des ambassades situées dans la capitale fédérale. Il recueille, collige et traite l'information pouvant être d'intérêt pour le gouvernement du Québec, notamment en matière de législation, de réglementation, de programmes et de dépenses du gouvernement fédéral.

2.6 Direction des affaires juridiques

Relevant du ministère de la Justice, la Direction des affaires juridiques a pour mandat général de veiller à la légalité de l'ensemble des actes et des engagements du Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes et de ses représentants.

Elle est appelée à participer à la négociation, à la rédaction et à la révision des ententes intergouvernementales canadiennes. Elle fournit également au SAIC l'expertise juridique relative à l'Accord sur le commerce intérieur. À cette fin, elle fournit, notamment, les interprétations guidant l'action des ministères et des organismes du gouvernement.

La rédaction de contrats, de recommandations ministérielles, de décrets et d'opinions juridiques sont aussi au nombre des activités courantes de la Direction des affaires juridiques. La rédaction des arrêtés ministériels autorisant la conclusion, par les organismes publics, des ententes visées dans la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* fait aussi partie du programme de cette direction. Enfin, signalons que le SAIC partage la Direction des affaires juridiques avec le ministère des Relations internationales, le ministère de l'Industrie et du Commerce, et le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

3 Principales activités des bureaux du Québec au Canada

3.1 Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques

Le mandat du Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques (BQPA) est de promouvoir les intérêts du Québec en Atlantique, particulièrement en matière de relations intergouvernementales, d'affaires publiques, de francophonie et de coopération. Il consiste aussi à maintenir des rapports étroits avec les gouvernements et des liens privilégiés avec la communauté acadienne.

En 2000-2001, le Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques a suivi très attentivement le développement d'une conscience régionale en Atlantique, un mouvement de concertation et de coopération qui prend de plus en plus forme parmi les décideurs politiques et économiques. Cette année, l'actualité politique des provinces de l'Est a été marquée, notamment, par des élections générales à l'Île-du-Prince-Édouard, par la démission du premier ministre de Terre-Neuve, M. Brian Tobin, et la course à la chefferie du Parti libéral qui s'ensuivit, ainsi que par les élections fédérales. Enfin, des élections partielles se sont tenues au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve.

Au chapitre des forums intergouvernementaux, signalons que le personnel du Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques a porté une attention particulière aux diverses rencontres tenues au cours de l'année dans le cadre du Conseil des premiers ministres de l'Atlantique et du Conseil des premiers ministres des Maritimes. Le chef de poste du BQPA a aussi assisté à la Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada qui s'est tenue à Halifax, en juillet 2000; il y a été question, notamment, du développement d'un couloir commercial nord-sud touchant la côte est américaine.

Le Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques a aussi travaillé à la mise en œuvre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada, en portant une attention particulière aux réalités locales et à l'approfondissement des liens que le Québec entretient avec les communautés acadiennes. À cet égard, plusieurs rencontres ont été organisées avec des représentants des régions francophones du nord-est du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse. Signalons aussi que des membres de la Commission des États généraux sur la situation

de la langue française au Québec se sont déplacés pour rencontrer les organismes de la communauté acadienne.

3.2 Bureau du Québec à Ottawa

En 2000-2001, le Bureau du Québec à Ottawa a suivi les activités du gouvernement fédéral, notamment en ce qui a trait à l'évolution, entre autres, des diverses mesures législatives telles que le projet de loi sur les jeunes contrevenants (C-7), le projet de loi sur le commerce électronique (C-6), ainsi que le projet de loi sur la création des instituts de recherche en santé du Canada (C-13). Une attention particulière a été portée aux projets de loi fédéraux dont la teneur constitue des empiétements dans des champs de compétence des provinces, lesquels empiétements occasionnent des doublons ou, encore, peuvent nuire à certaines lois, réglementations ou pratiques québécoises. À cet égard, signalons le projet de loi C-20, donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec, qui a fait l'objet de nombreux débats et qui a reçu la sanction royale le 29 juin 2000.

Au cours de la dernière année, le Bureau du Québec à Ottawa a surveillé avec intérêt la création d'un nouveau parti, l'Alliance canadienne, qui forme actuellement l'opposition officielle à la Chambre des communes. Il a aussi porté une attention particulière à la Conférence des premiers ministres sur la santé (qui a eu lieu en septembre 2000), à l'Énoncé économique du ministre des Finances et, bien sûr, aux élections fédérales.

Par ailleurs, le personnel du Bureau du Québec à Ottawa a analysé les diverses mesures annoncées dans les discours du trône et du budget; il a surveillé les travaux des comités de la Chambre des communes et du Sénat, notamment ceux portant sur les transports et les consultations prébudgétaires. Certains dossiers jugés plus importants comme celui de la mise en œuvre de l'Entente-cadre sur l'union sociale, celui du déséquilibre fiscal, les travaux touchant la Zone de libre-échange américaine (ZLEA) et l'Organisation mondiale du commerce ont été l'objet de suivis particuliers et d'interventions de la part du Bureau.

Durant l'année 2000-2001, le Bureau du Québec à Ottawa a assuré une présence constante auprès des nombreux acteurs de la scène fédérale que sont le personnel de la haute fonction publique, les membres

des partis politiques, les représentants des corps diplomatiques, les représentants provinciaux en poste à Ottawa, les groupes d'intérêt pancanadiens et les représentants des médias.

3.3 Bureau du Québec à Toronto

En tant que principal bureau du gouvernement québécois au Canada, le Bureau du Québec à Toronto est mandaté pour promouvoir la compréhension, les échanges et les affaires entre le Québec, d'une part, et l'Ontario et le Manitoba, d'autre part. Il intervient dans les relations intergouvernementales, la représentation et la promotion du Québec sur les plans économique, commercial, culturel et touristique. Ses interlocuteurs sont les gouvernements ontarien et manitobain, les communautés francophones, les entreprises, les institutions et les organismes des réseaux éducatifs, culturels et touristiques. Enfin, le Bureau du Québec à Toronto est présent auprès des médias et des correspondants étrangers. En 2000-2001, il a multiplié ses interventions auprès de nombreux interlocuteurs afin de les sensibiliser aux réalités québécoises.

En plus de la production régulière de documents descriptifs et analytiques à propos de la situation politique et économique de l'Ontario et du Manitoba, le secteur politique a répondu à plus d'une soixantaine de demandes d'assistance de la part de ministères et d'organismes publics québécois, allant de la préparation d'un programme de rencontres à la mise en contact avec des personnes-ressources au sein d'organismes ontariens publics ou privés.

La participation à diverses activités de nature politique, organisées principalement dans la région de Toronto, a également permis au personnel du Bureau du Québec à Toronto de rendre compte, plus efficacement, de l'évolution politique en Ontario et de faire valoir, à l'occasion, le point de vue du Québec sur certains sujets.

Dans le domaine de la francophonie, des efforts importants ont été faits en ce qui a trait à la mise en œuvre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. À cette fin, les comités de concertation régionale de l'Ontario et du Manitoba ont tenu deux réunions qui ont conduit au financement de plus de 25 projets dans le cadre du Programme de soutien financier aux partenariats, pour un montant total de près de 200 000 \$. Le Bureau du Québec à Toronto a également su occuper une place importante dans plusieurs dossiers de première importance qui intéressent les communautés francophones de l'Ontario et du Manitoba en participant, notamment, aux assemblées générales annuelles de l'Association canadienne française de l'Ontario et de la Société franco-manitobaine.

En vertu de son mandat de promotion des artistes et des productions québécoises, le secteur culturel a apporté sa collaboration et son soutien financier à plus d'une trentaine de projets dans plusieurs domaines, dont les arts visuels, le cinéma, la chanson, la danse, la littérature, la musique et le théâtre. En majorité, ces activités ont eu lieu à Toronto. Toutefois, certaines d'entre elles se sont tenues à Ottawa, à Hawkesbury, à Huntsville, à Port Hope ainsi qu'à Vancouver. Une première collaboration avec la Délégation générale du Québec à New York a permis la tenue d'un événement conjoint de promotion au 23th Annual International Showcase à Mississauga. Outre le fait qu'elles contribuent à accroître la diffusion de la production artistique québécoise et, par voie de conséquence, à étendre le rayonnement du Bureau du Québec à Toronto, ces activités s'inscrivent, avant tout, dans une stratégie visant la mise en place de réseaux et la consolidation d'alliances avec des diffuseurs et des producteurs exerçant leurs activités sur la scène canadienne.

Le secteur économique du Bureau du Québec à Toronto a pour principal mandat d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) québécoises à vendre leurs produits et services en Ontario et au Manitoba. À cette fin, le site Internet du Bureau a été revu pour tenir compte de l'évolution du mandat. Uniquement sous le volet des expositions et autres événements de cette nature, sept missions de compagnies québécoises ont été organisées en 2000-2001. Par ailleurs, plus d'une centaine d'entreprises ont eu recours au service économique durant l'année, bénéficiant de ses conseils en matière de soutien à la commercialisation, d'accès à des données du marché ainsi que de recherche d'agents, de distributeurs et d'acheteurs.

Dans le but de promouvoir le marché canadien auprès de la PME québécoise, le service économique a lancé un projet pilote à fort potentiel qui vise à introduire des produits québécois dans les grandes chaînes telles que La Baie et Zellers. Afin d'assurer un soutien de qualité à la clientèle du Bureau du Québec à Toronto, le service économique a également entrepris un processus de validation et de qualification des listes d'intermédiaires de vente. De plus, il a introduit des outils électroniques de suivi des résultats, tels que tableau de bord et logiciel de gestion des contacts, afin de mesurer l'atteinte des objectifs et d'apporter, s'il y a lieu, les correctifs à son action. À cet égard, signalons que la valeur des accords de vente signés par les PME québécoises à la suite de l'intervention du service économique s'élève à 24 millions de dollars en 2000-2001.

Durant l'exercice financier, le secteur du tourisme du Bureau du Québec à Toronto a traité près de 700 dossiers. Ses relations avec les représentants des

médias et ceux de l'industrie touristique ont permis la rédaction de plusieurs articles et éditoriaux, ainsi que la production d'émissions télévisées faisant la promotion du Québec en tant que destination touristique. On évalue à plus de 59 millions de dollars la valeur de ces promotions, et ce, sans tenir compte des retombées engendrées par les médias électroniques. Les activités entreprises par le secteur du tourisme ont également facilité la prise de contacts entre 155 entreprises québécoises et 780 organisateurs de congrès ontariens. Le personnel du Bureau a aussi participé à une trentaine de foires commerciales spécialisées dans le domaine touristique.

En 2000-2001, les relations avec les agences de presse internationales, ainsi qu'avec les correspondants des médias étrangers, basés à Toronto et ailleurs en Amérique du Nord, se sont poursuivies et intensifiées. La diffusion en anglais d'articles, de nouvelles et d'analyses publiés au Québec contribue à donner une image juste de la réalité du Québec. Ainsi, l'information véhiculée dans les pays étrangers par ces agences internationales et par les correspondants étrangers devrait refléter davantage la réalité. La tenue à Québec du Sommet des Amériques, en avril 2001, a donné lieu à des interventions auprès des médias du continent américain.

Signalons enfin que la Direction du ministère du Revenu au Bureau du Québec à Toronto a traité, au cours du présent exercice financier, 193 dossiers qui ont eu une incidence fiscale de près de 33 millions de dollars. Quant aux dépôts bancaires, la direction a encaissé 5 188 chèques d'une valeur totale de 473 millions de dollars.

3.4 Antenne du Québec à Vancouver

Au printemps 2000, le Bureau du Québec à Vancouver a fait l'objet d'une restructuration majeure qui a donné lieu à une réduction de l'effectif et il a emménagé dans de nouveaux locaux. À la suite de ces changements, le Bureau est devenu l'Antenne du Québec à Vancouver, une entité administrative placée sous la responsabilité du chef de poste du Bureau du Québec à Toronto.

Au-delà de cette restructuration, il importe de signaler que l'Antenne du Québec à Vancouver a su maintenir des échanges fructueux avec les divers interlocuteurs situés sur le territoire où elle exerce ses activités, soit la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Son mandat comporte quatre facettes : promouvoir les intérêts économiques du Québec dans l'Ouest canadien, représenter le gouvernement québécois auprès des gouvernements des provinces de l'Ouest, assurer une veille stratégique de l'actualité et

maintenir des liens étroits avec les communautés francophones.

L'Antenne du Québec à Vancouver a suivi de près les événements politiques et économiques qui ont marqué l'actualité des provinces de l'Ouest en 2000-2001. Elle a produit divers documents d'analyse portant sur l'actualité géopolitique. Ainsi, elle a contribué à mieux faire connaître aux autorités politiques québécoises les nouvelles réalités de l'Ouest et celles des Territoires.

L'Antenne a également consacré beaucoup d'énergie à promouvoir la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada. À la suite des recommandations adoptées à l'occasion du Forum des partenaires de la francophonie tenu en mars 2000, un nouveau comité de concertation régionale a été formé. Composé de représentants des communautés francophones des trois provinces et des territoires couverts, ce comité s'est réuni à trois reprises afin de discuter des mesures nécessaires pour mettre en œuvre efficacement les différents volets de la politique précitée et ceux du Programme de soutien financier aux partenariats. En 2000-2001, 24 projets et missions exploratoires présentés conjointement par des groupes francophones de l'Ouest canadien et du Québec ont été réalisés grâce à une aide financière totalisant 200 000 \$. Signalons aussi que le personnel de l'Antenne a participé à divers événements et activités qui visaient à mettre en valeur la culture québécoise auprès de différents publics.

Puisque Vancouver constitue une porte d'entrée privilégiée sur l'important marché asiatique, les efforts dans le secteur économique ont surtout été consacrés aux alliances stratégiques, aux investissements directs au Québec de même qu'à la promotion des produits et services québécois.

En 2000-2001, l'Antenne de Vancouver, par l'intermédiaire de son secteur économique, a continué d'offrir une gamme de services aux entreprises québécoises, permettant à ces dernières de mener des missions commerciales dans l'Ouest canadien. Le but visé était autant d'explorer les nouvelles possibilités de partenariat que de mener à terme les partenariats d'affaires déjà ciblés. Bien qu'elle ait aussi traité un nombre accru de projets touchant des secteurs technologiques de pointe tels que les produits pharmaceutiques, le logiciel et les télécommunications, l'Antenne de Vancouver a concentré son intervention sur les biens de consommation tels que le meuble, le vêtement et les produits agroalimentaires. Pas moins de 45 projets ont reçu l'appui et l'aide du service économique dont l'une des priorités a été de consolider son expertise en ce qui a trait à la connaissance des réseaux de courtiers d'affaires et d'acheteurs situés sur

le territoire. À cet égard, notons que l'Antenne de Vancouver a mis en place un système d'enregistrement d'entreprises locales aux fins de son projet de partenariat économique. Plus de 300 d'entre elles ont été invitées à participer à cette initiative.

L'Antenne a aussi assumé un rôle de catalyseur dans les dossiers de trois entreprises étrangères reconnues comme pouvant investir au Québec. Enfin, dans le secteur des exportations, signalons que quatre nouvelles entreprises québécoises ont commencé à vendre leurs produits dans l'Ouest canadien et que cinq autres sont sur le point de conclure des ententes à cette fin, les négociations étant fort avancées. La valeur estimée de ces ententes commerciales est de l'ordre de 3,5 millions de dollars.

4 Coopération et francophonie

Sur le plan administratif, le dossier de la coopération interprovinciale a été regroupé avec celui de la mise en œuvre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada, afin d'assurer une plus grande cohérence et une meilleure efficacité dans l'action.

4.1 Coopération

En 2000-2001, un budget totalisant 327 575 \$ a été consacré aux trois volets du Programme de coopération interprovinciale.

Sous le volet 1 réservé à la coopération institutionnelle, le gouvernement du Québec a accordé une somme de 186 300 \$ au fonctionnement de deux organismes : le bureau, au Québec, de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA), et le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes.

Le volet 2 couvre les engagements réciproques qui, en matière de coopération, lient le Québec avec les gouvernements des provinces canadiennes. Il regroupe l'ensemble des activités et des programmes de coopération réalisés dans le contexte d'ententes multisectorielles (accords de coopération et d'échanges avec les provinces de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard) et d'ententes sectorielles (ententes en éducation française avec le Manitoba et la Saskatchewan). Une somme de 86 285 \$ a été consacrée à ce volet, soit 24 290 \$ pour les projets avec les provinces de l'Ouest et un peu plus de 61 000 \$ pour la coopération avec les provinces de l'Atlantique.

Enfin, sous le volet 3 destiné à la promotion et à la diffusion, une somme de près de 56 000 \$ a contribué à faire connaître l'expertise, le savoir-faire et l'excellence

des ressources québécoises dans les autres provinces, plus particulièrement auprès des communautés francophones et acadiennes du Canada. La plus large part de ce montant a été attribuée à la création d'une chaire d'études québécoises au Collège universitaire de Glendon, en Ontario.

4.2 Francophonie

Plusieurs activités découlant de la mise en œuvre de la Politique du Québec à l'égard des communautés francophones et acadiennes du Canada se sont déroulées en 2000-2001. Il s'agit de la poursuite de l'application du Programme de soutien financier aux partenariats, de la création d'un bulletin d'information à l'intention des intervenants visés par la politique précitée et de la collaboration à l'organisation de la FrancoFête.

Le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes a reçu positivement une requête de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada visant à élargir la portée de la politique à l'égard de ces communautés. En effet, par cette requête, la FCFA signifiait, d'une part, le désir de voir les autres ministères québécois s'associer plus étroitement à la mise en œuvre de la politique en question et, d'autre part, elle exprimait le vœu que cette politique couvre d'autres champs d'action, par exemple celui de la santé. Une démarche conjointe a été élaborée en ce sens; elle devrait se déployer au cours de la prochaine année. La FCFA a d'ailleurs réitéré ce souhait lors de la comparution des représentants de la francophonie canadienne à des rencontres particulières de la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Canada. L'une de celles-ci s'est tenue à Québec en janvier et l'autre, à Moncton en mars.

Dépenses du Programme de coopération interprovinciale pour l'exercice financier 2000-2001

| Volets / Provinces | Pancanadien | Manitoba | Ontario | N.-B. | Î.-P.-É. | Total |
|------------------------------|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-------------------|
| Coopération institutionnelle | 186 300 \$ | — | — | — | — | 186 300 \$ |
| Coopération interprovinciale | | | | | | |
| — Culture | — | — | — | 38 445 \$ | 20 500 \$ | 58 945 \$ |
| — Éducation | — | 24 290 \$ | — | — | 2 050 \$ | 26 340 \$ |
| Somme partielle | — | 24 290 \$ | — | 38 445 \$ | 22 550 \$ | 86 285 \$ |
| Promotion et diffusion | 9 990 \$ | — | 43 000 \$ | 1 000 \$ | 2 000 \$ | 55 990 \$ |
| TOTAL | 196 290 \$ | 24 290 \$ | 43 000 \$ | 38 545 \$ | 24 750 \$ | 327 575 \$ |

En ce qui a trait au Programme de soutien financier aux partenariats, un montant de 1,1 million de dollars lui était consenti en 2000-2001, ce qui a permis de favoriser la mise en œuvre de 105 projets. Parmi ces projets, 69 relèvent des secteurs de la culture et des communications, 22 du secteur de l'éducation et 14 de celui de l'économie.

Il est intéressant de noter que plusieurs projets de partenariat ont été entrepris ou amorcés lors du Forum des partenaires de la francophonie qui s'est tenu en mars 2000. Au moment du dépôt des projets au printemps 2000, on dénombrait 21 initiatives déposées au SAIC à propos desquelles les partenaires mentionnaient avoir pris des engagements ou conclu des ententes au Forum. De ce nombre, 18 projets ont été acceptés et financés. Depuis la création du programme, 350 réalisations distinctes de partenariat ont été appuyées.

Dans le but de mieux faire connaître la politique en question, le SAIC a conçu le bulletin d'information intitulé *En partenariat*, dont le premier numéro a été publié en janvier 2001. Ce bulletin fait état des divers types de partenariat qui s'établissent entre des organismes du Québec et des communautés francophones et acadiennes du Canada, et présente des articles intéressants pour les personnes qui se préoccupent de la vitalité de la langue et de la culture françaises au Québec et au Canada. Tiré à 2 000 exemplaires, il est diffusé auprès des organismes de la société civile

québécoise et des communautés francophones et acadiennes agissant particulièrement dans les domaines de la culture et des communications, de l'éducation et de l'économie.

Pour ce qui est des activités de promotion de ladite politique, le SAIC a collaboré avec l'Office de la langue française à la production d'un cahier d'activités publié dans le contexte de la FrancoFête. Pour l'occasion, il a soumis un jeu questionnaire visant à tester les connaissances de la population québécoise au regard des réalités vécues par les communautés francophones et acadiennes du Canada. Le SAIC était également présent lors de la clôture du projet Dialogue, organisé à Ottawa par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, les 2 et 3 mars 2001. Il a tenu sur place un stand d'exposition afin d'accueillir les participants souhaitant établir des liens de partenariat avec des organismes québécois.

Dans un autre ordre d'idées, l'équipe chargée de la francophonie suit de près les travaux des responsables gouvernementaux des affaires francophones et les travaux de la Conférence ministérielle des affaires francophones. Bien que ces instances regroupent des représentants des provinces où les francophones sont minoritaires, le SAIC participe à ces rencontres en vue de mieux connaître les actions des gouvernements provinciaux à l'égard des communautés et pour susciter, éventuellement, de l'intérêt pour conclure des ententes de coopération.

Programme de soutien financier aux partenariats pour l'exercice financier 2000-2001

| | Atlantique | Nunavut, Ontario et Manitoba | Ouest | Projets pancanadiens et multirégionaux | Total |
|---------------------------|------------|------------------------------------|------------|--|--------------|
| Nombre de projets retenus | 29 | 17 | 28 | 31 | 105 |
| Montants accordés | 195 200 \$ | 199 520 \$ | 199 500 \$ | 492 080 \$ | 1 086 320 \$ |

5 Commerce intérieur

La direction du dossier du commerce interprovincial relève conjointement du ministre de l'Industrie et du Commerce, qui agit comme porte-parole du gouvernement du Québec dans le contexte de l'Accord sur le commerce intérieur, et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, qui en assume la coordination interministérielle. La responsabilité administrative générale du dossier est confiée à la Direction du commerce intérieur et des politiques hors Québec, relevant du SAIC.

5.1 Accord multilatéral

En vigueur depuis le 1^{er} juillet 1995, l'Accord sur le commerce intérieur (ACI) définit les grands principes de libéralisation du commerce fondés sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et des investissements. Il précise les règles générales relatives, notamment, à la transparence et à la non-discrimination des pratiques gouvernementales qui doivent s'appliquer à tous les secteurs visés par l'ACI. Sur le plan organisationnel, l'ACI a officialisé l'existence du Comité des ministres responsables du commerce intérieur, lequel est assisté dans ses travaux par le Forum des représentants du commerce intérieur. Enfin, le fonctionnement de ce comité est appuyé par un secrétariat permanent situé à Winnipeg.

Au cours de la dernière année, ce sont les recommandations et les prises de position exprimées par les ministres responsables du commerce intérieur, lors de leur rencontre du 28 avril 2000 à Aylmer, qui ont permis de dégager les orientations nécessaires à la poursuite des pourparlers et des négociations au sein du Forum des représentants. Ainsi, les travaux de révision des listes d'entités énumérées dans l'annexe du chapitre 5 sur les marchés publics ont été accélérés. Cet exercice vise à réduire au minimum le nombre d'entités non assujetties aux obligations qui découlent de ce chapitre. Ainsi, la teneur des modalités afférentes à la mise en place d'une nouvelle annexe qui prévoit des dispositions particulières applicables aux entités exerçant des activités de nature commerciale ou industrielle a fait l'objet de nombreux échanges entre les parties. Dans ce contexte, deux questions ont continué de retenir l'attention : la définition de mesures de repréailles à l'endroit des fournisseurs d'une partie qui maintient des entités dans la liste des entités non visées et le traitement réservé aux sociétés d'énergie.

Les parties ont également poursuivi des pourparlers en vue de dégager un consensus sur la question litigieuse du traitement des lois régissant le dévelop-

pement gazier et pétrolier, ce qui permettrait l'introduction du chapitre 12 sur l'énergie. Des échanges ont également permis de formuler plusieurs propositions qui seront éventuellement soumises à la considération des ministres responsables du commerce intérieur en vue de renforcer le Code de conduite en matière de stimulants, institué par le chapitre 6 sur l'investissement, notamment en ce qui concerne le maraudage et les guerres d'enchères.

En matière de mobilité de la main-d'œuvre, les négociations se sont également intensifiées en vue de répondre à l'engagement qu'ont pris les premiers ministres en février 1999, au moment de l'adoption de l'Entente-cadre sur l'union sociale. Cette entente, à laquelle le Québec n'a pas adhéré, prévoit notamment que les gouvernements signataires devraient, d'ici au 1^{er} juillet 2001, se conformer entièrement aux dispositions du chapitre 7 qui porte sur la mobilité de la main-d'œuvre. Bien qu'il ne soit pas signataire de l'entente-cadre et que, en conséquence, il ne soit pas touché par la date butoir, le Québec a néanmoins manifesté son appui et collaboré activement aux efforts déployés par les autres parties. En ce qui concerne la très grande majorité des 51 professions et 66 métiers visés par les efforts de réduction des barrières à la mobilité de la main-d'œuvre, on aura réussi à ce qu'ils soient conformes aux dispositions du chapitre 7 de l'ACI à l'intérieur de l'échéance du 1^{er} juillet 2001, notamment par la conclusion d'ententes de reconnaissance mutuelle. Malgré le passage de la date butoir, les gouvernements ont convenu de poursuivre les discussions en vue de favoriser la mobilité de la main-d'œuvre dans les professions et métiers n'ayant pas encore conclu d'ententes de reconnaissance mutuelle.

Finalement, faisant suite à l'engagement que les ministres responsables du commerce intérieur avaient pris en avril 2000, une série de consultations a été entreprise en vue d'obtenir des propositions concrètes pour améliorer le commerce interprovincial, notamment au moyen de l'Accord sur le commerce intérieur. Ainsi, trois consultations ont été menées dans autant de régions, soit une à Saskatoon, le 2 octobre 2000, une à Montréal, le 24 octobre 2000, et une à Moncton, le 6 novembre 2000. Le Québec a pris une part active au processus de consultation, notamment en exerçant une influence sur la définition des thèmes à être abordés lors de la Conférence nationale sur le commerce intérieur prévue les 31 mai et 1^{er} juin 2001 à Toronto. Un groupe de travail dont fait partie le Québec verra à préparer le rapport final contenant les

conclusions du processus de consultation dont seront éventuellement saisis les ministres responsables du commerce intérieur.

5.2 Accords bilatéraux

En matière de mobilité de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction, le Québec et l'Ontario ont convenu, en novembre 2000, de reconduire l'entente administrative provisoire devant durer un an, laquelle était intervenue en novembre 1999 dans le cadre de l'accord bilatéral signé en décembre 1996. Afin d'apporter des solutions aux problèmes soulevés par les deux gouvernements, l'entente de 1999 a permis d'introduire de nouvelles mesures de libéralisation. En plus de mettre fin aux actions discriminatoires menées par l'Ontario à l'endroit des entrepreneurs et des travailleurs québécois de la construction et du domaine des transports, cette entente a pour effet d'imposer un moratoire sur le traitement des deux plaintes inscrites par le Québec en mai 1999 en réaction à certaines pratiques discriminatoires de l'Ontario jugées non conformes aux dispositions des accords de commerce intérieur.

Le Québec a toutefois assorti la prolongation de cette entente d'une condition portant sur l'élimination du processus de qualification des entrepreneurs québécois en électricité et en plomberie, lequel avait été mis en place par les autorités de la nouvelle agglomération urbaine d'Ottawa.

6 Dossiers constitutionnel et institutionnel

6.1 Dossier constitutionnel

Le gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec* (L.Q. 2000, c. 46). Sanctionnée le 13 décembre 2000, cette loi est entrée en vigueur par décret le 28 février 2001. Elle réitère les principes fondamentaux qui constituent les assises de la démocratie québécoise et elle réaffirme, entre autres, la souveraineté de l'État du Québec dans tous ses domaines de compétence. Cette loi se veut notamment une réponse à la loi donnant effet à l'exigence de clarté formulée par la Cour suprême du Canada dans son avis sur le Renvoi sur la sécession du Québec, adoptée par le gouvernement fédéral et sanctionnée le 29 juin 2000.

Par ailleurs, le SAIC a suivi avec attention le déroulement, devant les tribunaux, de diverses causes susceptibles de présenter un intérêt pour le Québec, en particulier celles qui concernent le partage des compétences et les principes sous-jacents du fédéralisme canadien. De plus, en collaboration avec les ministères concernés, le SAIC a participé à l'élaboration de la position du Québec dans divers dossiers ayant des incidences sur le plan constitutionnel.

6.2 Dossier institutionnel et législation fédérale

Sur le plan institutionnel, le SAIC a continué, au cours de la dernière année, son action visant une application et une coordination accrues de la politique en matière d'affaires intergouvernementales. Il a notamment entrepris la mise à jour du document intitulé *Les positions traditionnelles du Québec en matière constitutionnelle 1936-1990*.

Conformément à son mandat, le SAIC a également effectué l'analyse du Discours du trône prononcé à la suite de l'élection fédérale de novembre 2000, ainsi que l'analyse des projets de loi fédéraux, notamment le projet de loi C-5 intitulé *Loi sur les espèces en péril* et le projet de loi C-8 intitulé *Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada*.

Intitulé *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, le projet de loi C-7 a continué de faire l'objet d'une attention particulière au cours de la dernière année. La raison en est que le gouvernement fédéral refuse toujours de reconnaître le bien-fondé de

l'approche du Québec dans ce domaine et de maintenir en vigueur l'actuelle *Loi sur les jeunes contrevenants*.

Le SAIC a entrepris, en collaboration avec les ministères sectoriels, plusieurs démarches afin de faire valoir au gouvernement fédéral les préoccupations du gouvernement du Québec au sujet de ces divers dossiers.

Enfin, sur le plan administratif, le SAIC a participé à l'élaboration du plan stratégique du ministère du Conseil exécutif en ce qui concerne les affaires intergouvernementales canadiennes.

6.3 Intégrité du territoire

Le SAIC a continué de veiller au respect de l'intégrité interne du territoire québécois (notamment dans les ententes en matière immobilière entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral et leurs organismes), ainsi qu'au respect de son intégrité externe (problèmes frontaliers éventuels avec les provinces ou territoires voisins). Par exemple, il a suivi de près les dossiers liés à la problématique des ports de Québec et de Montréal, à la rétrocession des terrains cédés au gouvernement fédéral et au désengagement du gouvernement fédéral en ce qui concerne les infrastructures portuaires et aéroportuaires. Il a également suivi le différend frontalier Terre-Neuve contre Nouvelle-Écosse au large du golfe du Saint-Laurent.

6.4 Affaires autochtones

Au cours de l'année, le SAIC a, de nouveau, été associé à la mise en œuvre du document d'orientation du gouvernement du Québec d'avril 1998 portant sur les affaires autochtones, pour ce qui est des dimensions intergouvernementales canadiennes. En outre, sur le plan fédéral-provincial, il a continué de suivre, en concertation avec le Secrétariat aux affaires autochtones, l'évolution des projets de loi fédéraux pouvant avoir des incidences sur les questions autochtones. Parallèlement à cette activité, le SAIC a poursuivi son analyse des intentions législatives fédérales relatives aux questions autochtones à travers les documents publics fédéraux, notamment pour ce qui est de la révision de la *Loi sur les Indiens*.

Comme il l'a fait au cours des années passées, le SAIC a été associé aux discussions que le gouvernement a menées avec les différentes nations autochtones

du Québec. Ainsi, il a participé aux réflexions du Secrétariat aux affaires autochtones et à celles des divers ministères et organismes québécois, lesquelles portaient sur les discussions territoriales globales avec les Montagnais du Conseil tribal Mamuitun et avec ceux de Mamit Innuat. Il a également collaboré aux réflexions ayant rapport à l'Administration régionale Kativik pour une plus grande autonomie.

De plus, il a été associé aux réflexions qui ont permis d'achever un projet d'entente-cadre portant sur les relations entre le gouvernement du Québec et la nation crie, dont les grands éléments ont été rendus publics le 14 décembre 2000. Il a également apporté sa contribution à la négociation et à la conclusion de diverses ententes sectorielles intergouvernementales à propos des nations autochtones du Québec ou relativement à des transactions immobilières les concernant.

L'effort du SAIC a porté également sur les rencontres intergouvernementales canadiennes en matière autochtone. Ainsi, en 2000-2001, il a suivi régulièrement, en collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones, les travaux du groupe de travail sur l'implication des Autochtones dans l'économie, lequel avait été créé à la suite de la rencontre fédérale, provinciale et territoriale des ministres responsables des Affaires autochtones avec les dirigeants des organisations autochtones nationales, tenue à Ottawa le 15 décembre 1999.

Comme il l'a fait dans le passé, le SAIC a continué de suivre les travaux portant sur le projet de Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, à l'intérieur d'un groupe de travail interministériel québécois. De plus, il a examiné le projet de Déclaration américaine des droits des populations autochtones (projet de l'Organisation des États américains). Enfin, de concert avec le ministère de l'Environnement et le ministère des Relations internationales, il a eu l'occasion de suivre les consultations que le Bureau canadien de la biodiversité a entreprises, l'automne dernier, auprès de divers représentants autochtones. Ces consultations portaient sur la mise en œuvre des dispositions de la Convention sur la diversité biologique, lesquelles dispositions traitent de la préservation des connaissances des communautés autochtones qui incarnent des modes de vie traditionnels présentant un intérêt pour la conservation de la diversité biologique.

7 Dossiers sectoriels

Le SAIC est associé à un grand nombre d'activités et de négociations intergouvernementales. Puisqu'il agit à la fois à titre de soutien et de conseiller auprès des différents ministères et organismes, les dossiers sont, dans la plupart des cas, menés conjointement avec ces derniers. La présente section fait état de certains des dossiers dans lesquels l'engagement du SAIC s'est révélé particulièrement important.

7.1 Rencontres intergouvernementales

Le SAIC a procédé à l'examen de la participation du gouvernement du Québec aux rencontres intergouvernementales dont la liste apparaît à l'annexe II. Par ailleurs, le Québec a participé à la 41^e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces qui s'est déroulée à Winnipeg du 9 au 11 août 2000, ainsi qu'à la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres qui s'est tenue à Ottawa le 11 septembre 2000.

7.1.1 41^e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces

Du 9 au 11 août 2000, le Manitoba a été l'hôte de la 41^e Conférence annuelle des premiers ministres des provinces. À l'issue de la rencontre, les premiers ministres et les leaders territoriaux se sont dits, entre autres, très préoccupés par l'écart croissant entre la capacité du gouvernement fédéral et celle des provinces et territoires à financer leurs propres programmes. Ils se sont montrés inquiets au sujet d'un certain nombre d'initiatives fédérales qui exigent une contribution de la part des provinces et des territoires. En fait, ces initiatives ont augmenté les pressions auxquelles leurs gouvernements doivent faire face sur le plan financier et contribuent à accroître le déséquilibre fiscal au Canada.

Ils ont également rendu publique une déclaration faisant état de leurs engagements en matière de santé. Pour l'essentiel, cette déclaration des premiers ministres leur a permis :

- de réaffirmer leur engagement à l'égard d'une assurance maladie accessible financée par les fonds publics, ainsi qu'à l'égard des principes d'universalité, d'intégralité, de transférabilité et d'administration publique;
- de formuler les engagements qu'ils prennent envers leur population respective en matière de santé;
- de rappeler que, compte tenu de leur compétence constitutionnelle en matière de santé et de leurs responsabilités en matière de gestion et de presta-

tion de services de santé, les provinces et les territoires sont les mieux placés pour évaluer les besoins et les priorités de leur population respective et pour déterminer les services pouvant répondre à ces besoins;

- de réitérer leur demande de restauration entière et immédiate du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), avec mise en place d'un mécanisme d'indexation approprié pour s'assurer que le financement destiné à la santé et aux programmes sociaux dans le cadre du TCSPS reflète l'évolution des facteurs économiques et sociaux, et de demander un renforcement du programme de péréquation, y compris le retrait immédiat du plafond sur les paiements de péréquation;
- de rappeler l'importance, pour les gouvernements, de l'obligation qu'ils ont de rendre compte à leurs propres populations. Les premiers ministres ont également donné l'instruction à leurs ministres de la Santé de collaborer à une approche provinciale-territoriale qui inclurait l'élaboration et l'utilisation d'indicateurs comparables, là où cela se révèle pertinent.

Enfin, les premiers ministres ont réitéré la priorité donnée aux questions du développement de la petite enfance. Soulignant que les provinces et les territoires sont les principaux responsables de l'élaboration des politiques à l'égard des enfants en bas âge, les premiers ministres ont demandé au gouvernement fédéral de soutenir les provinces et les territoires en fournissant un financement permettant de les aider à mettre sur pied des services pour les enfants.

Les premiers ministres ont proposé des principes pouvant guider la coopération entre les deux ordres de gouvernement. Les provinces reconnaissent également l'importance de rendre des comptes devant leur population respective. À la suite de l'inclusion d'une clause de retrait avec pleine compensation, identique à celle de Saskatoon sur l'union sociale, le Québec a accepté d'adhérer au consensus interprovincial.

7.1.2 Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres

Le 11 septembre 2000 se tenait à Ottawa la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres. Au terme de la rencontre, le premier ministre fédéral et ceux des provinces, de même que les leaders territoriaux, ont publié un communiqué conjoint faisant état d'une vision de principe à propos d'un plan

d'action pour le renouvellement du système de soins de santé, et faisant part de leurs engagements en matière d'imputabilité et de reddition de comptes, de même qu'en matière de collaboration intergouvernementale. Le gouvernement du Québec a souscrit aux éléments de cette déclaration des premiers ministres, étant entendu que la mise en œuvre des engagements décrits dans le communiqué du 11 septembre 2000 devait s'effectuer d'une manière qui n'entraîne aucune dérogation aux compétences respectives des gouvernements, ainsi que le stipule la clause introductive du communiqué des premiers ministres.

Par ailleurs, les premiers ministres ont adopté un communiqué conjoint en vertu duquel les provinces et le fédéral s'engagent à travailler ensemble au développement de la petite enfance. Cet engagement suppose l'établissement d'objectifs et de domaines d'action communs, ainsi que la mise en place d'un cadre d'imputabilité comprenant des indicateurs comparables acceptés conjointement de façon à rendre compte des projets réalisés. Le gouvernement du Québec a indiqué qu'il refusait d'adhérer au communiqué conjoint sur le développement de la petite enfance, parce que certaines de ces sections empiétaient sur ses compétences constitutionnelles en matière sociale et parce qu'on n'y retrouvait pas la clause de retrait avec pleine compensation convenue lors de la Conférence interprovinciale des premiers ministres, tenue à Winnipeg en août 2000. Cette clause est essentielle pour le Québec, puisque celui-ci considère que le domaine de la famille et de l'enfance relève de sa seule compétence; en conséquence, il entend en demeurer le seul maître d'œuvre.

Enfin, le premier ministre du Canada a annoncé unilatéralement l'injection de fonds fédéraux supplémentaires en santé totalisant 23,4 milliards de dollars répartis sur six ans, sans mécanisme d'indexation annuel. Ce montant se répartit comme suit :

- 21,1 milliards sont prévus au titre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), y compris un investissement de 2,2 milliards destiné au développement de la petite enfance;
- 2,3 milliards destinés à des fonds ciblés, soit :
 - 1 milliard sur deux ans affecté au Fonds pour les appareils médicaux. Il servira à l'acquisition et à l'installation d'appareils de diagnostic et de traitement;
 - 800 millions de dollars, répartis sur quatre ans, affectés au Fonds pour l'adaptation des services de santé – Soins primaires. Cette somme viendra appuyer l'innovation et la réforme des soins primaires;

- 500 millions de dollars en 2000-2001 dans une société indépendante qui aura pour mandat d'accélérer la conception et l'adoption de systèmes modernes dans le domaine de la technologie de l'information, comme celui du dossier électronique de patient (enjeu de la technologie de l'information sur la santé).

7.2 Entente-cadre sur l'union sociale

L'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS), signée le 4 février 1999 par le gouvernement fédéral et les provinces, à l'exception du Québec, établit de nouvelles règles d'interaction entre les deux ordres de gouvernement en matière de politiques sociales. Les principaux points de l'ECUS touchent la mobilité, la reddition de comptes, le pouvoir fédéral de dépenser, ainsi que le mécanisme de règlement des différends.

Rappelons que le Québec s'est joint aux négociations sur la base du consensus interprovincial établi à Saskatoon en août 1998, lors de la Conférence annuelle des premiers ministres, relativement à l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser et au droit de retrait avec compensation.

Le Québec a refusé de signer parce que l'ECUS ne comporte aucun droit de retrait avec pleine compensation, mais reconnaît plutôt au gouvernement fédéral une capacité d'intervenir unilatéralement dans des secteurs clés du domaine social. De plus, l'ECUS soumet le versement de transferts financiers au respect, par les provinces, d'objectifs pancanadiens et d'un cadre de reddition de comptes.

Au cours de la dernière année, le Québec a suivi de près les discussions relatives à la mise en œuvre de l'ECUS. Il a eu l'occasion de rappeler les raisons qui ont motivé sa décision de ne pas signer cette entente. Par ailleurs, on constate que, au cours des derniers mois, le gouvernement fédéral, en dépit de ses engagements dans le cadre de l'ECUS, a fait l'annonce, de façon unilatérale, d'un nombre important de nouvelles mesures sur le chapitre des politiques sociales (développement des compétences, alphabétisation, décrochage scolaire), sans préavis aux provinces. Pour sa part, le Québec a participé à la réunion fédérale-provinciale du Conseil ministériel pour le renouveau des politiques sociales qui s'est tenue à Terre-Neuve, le 23 juin 2000. À cette occasion, il a fait savoir aux autres gouvernements qu'il était disposé à discuter de la révision de cette entente, dans la mesure où la discussion est basée sur le consensus de Saskatoon à propos du pouvoir de dépenser.

7.3 Santé

Le Québec a activement participé aux travaux et aux discussions intergouvernementales au sujet du renouvellement et du financement des services de

santé. Ainsi, le Québec a contribué à l'élaboration du rapport provincial-territorial sur l'évolution du coût des services de santé, rapport qui a été entériné par les ministres lors d'une rencontre des ministres de la Santé des provinces et des territoires qui s'est tenue à Ottawa, le 20 juillet 2000. Ce rapport a contribué à établir le consensus des premiers ministres des provinces et des territoires en faveur d'un rétablissement du financement fédéral dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS) et de son indexation pour tenir compte de l'augmentation du coût des services de santé.

Lors de la rencontre fédérale-provinciale-territoriale qui s'est tenue à Ottawa le 11 septembre 2000, le premier ministre du Québec a souscrit au communiqué conjoint publié par les premiers ministres — fédéral, provinciaux et territoriaux — au terme de cette rencontre. Il l'a fait après avoir obtenu la garantie que la mise en œuvre des engagements qui y sont contenus s'effectuera dans le strict respect des compétences du gouvernement du Québec en matière de santé.

C'est dans cet esprit que le Québec a participé à la rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé qui s'est tenue à Winnipeg du 2 au 4 octobre 2000, dans la foulée de la rencontre des premiers ministres, désirant s'assurer que la mise en œuvre des engagements contenus dans le communiqué du 11 septembre sera faite dans le respect de ses responsabilités.

7.4 Développement de la petite enfance

À l'occasion de son budget de février 2000, le gouvernement fédéral annonçait son intention de s'entendre avec les provinces sur un plan d'action à l'égard du développement des jeunes enfants dans le respect des règles de l'Entente-cadre sur l'union sociale.

À leur conférence annuelle, tenue à Winnipeg en août 2000, les premiers ministres ont réitéré la priorité donnée aux questions du développement de la petite enfance. Soulignant que les provinces et les territoires sont les principaux responsables de l'élaboration des programmes et des politiques à l'intention des enfants en bas âge, les premiers ministres ont reconnu que le gouvernement fédéral peut soutenir les provinces et les territoires en leur fournissant du financement en vue de les aider à mettre sur pied des services destinés aux enfants.

Le Québec a accepté d'adhérer au consensus interprovincial sur le développement de la petite enfance, établi à Winnipeg, puisqu'il prévoyait que les ententes de financement avec le fédéral devaient inclure une clause de retrait avec pleine compensation.

À la conférence fédérale-provinciale du 11 septembre 2000, les premiers ministres ont convenu d'en-

treprendre des actions communes à l'égard de la petite enfance. Le Québec a refusé d'adhérer à cette initiative puisqu'on n'y retrouvait pas la clause de retrait avec pleine compensation, dont on avait convenu à Winnipeg.

7.5 Troisième Sommet des Amériques

Dans le contexte de la tenue du troisième Sommet des Amériques, le SAIC a coordonné les demandes que les ministères et organismes du gouvernement du Québec ont reçues de la part du gouvernement fédéral, sauf les demandes qui avaient rapport à la sécurité publique.

Ainsi, des négociations ont été entreprises avec le gouvernement fédéral :

- entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et le ministère de la Santé du Canada. Ces négociations ont porté sur l'inspection des aliments. En vertu de l'entente MAPAQ-Santé Canada, une entente subsidiaire entre le MAPAQ et la Ville de Québec, portant sur les services relatifs à l'inspection des aliments et sur le remboursement des frais afférents, a également été négociée;
- entre la Régie régionale de la santé et des services sociaux (RRSSS) et Santé Canada. Ces négociations visaient à s'assurer que la RRSSS serait remboursée pour les dépenses engagées (ambulances et autres services) à la demande de Santé Canada au bénéfice des dignitaires et de leur famille, invités par le gouvernement fédéral;
- entre certains centres hospitaliers du Québec (le Centre hospitalier affilié universitaire de Québec [Hôpital de l'Enfant-Jésus], le Centre hospitalier affilié universitaire de Québec [Hôpital du Saint-Sacrement], le Centre hospitalier universitaire de Québec [Hôtel Dieu] et l'Hôpital Laval) et le gouvernement du Canada. Ces négociations portaient sur les prestations de soins médicaux et de soins de santé requis par les dignitaires.

7.6 Infrastructures

En août 1999, les premiers ministres des provinces ont invité le gouvernement fédéral à engager des discussions à propos de la mise sur pied d'un nouveau programme tripartite d'infrastructures. Ce consensus a été réitéré à Winnipeg en août 2000.

Dans son Discours sur le budget de février 2000, le gouvernement fédéral a annoncé son intention de consacrer, d'ici à 2005-2006, une somme de 2 650 millions de dollars à la mise sur pied d'un nouveau programme d'infrastructures, dont 2 100 millions pour un volet « municipal ».

Le gouvernement du Québec a donc entamé des discussions avec le gouvernement fédéral. Ces discussions ont permis d'en arriver à une entente qui répondra aux priorités du Québec. Il est utile de signaler que le Québec demeure le maître d'œuvre de la gestion de cette entente, au même titre qu'il le fait pour les ententes précédentes. Étant donné que le financement fédéral de 515 508 000 \$ couvrira le tiers des travaux admissibles, le coût total des travaux pouvant être reconnu dans le cadre du programme devrait totaliser 1 536 000 000 \$.

7.7 Agriculture

Le 5 juillet 2000, à l'occasion de la conférence fédérale-provinciale annuelle des ministres responsables de l'Agriculture, le Québec a signé l'Accord-cadre Canada-Québec sur la sécurité du revenu agricole. D'une durée de trois ans, cet accord prévoit les modalités relatives à l'allocation des fonds fédéraux au Québec, dont l'allocation d'une part importante de ces fonds en fonction de l'importance du secteur agricole du Québec dans l'ensemble canadien, ce qui représente une demande historique de la part du Québec.

7.8 Sans-abri

Le 17 décembre 1999, le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'investir 753 millions de dollars au cours des trois prochaines années pour prévenir et atténuer le problème des sans-abri au Canada. La prévention et la réduction du problème de l'itinérance, de même que l'aide aux sans-abri, s'articulent par toute une série de mesures dans des domaines qui relèvent de la responsabilité du gouvernement du Québec, notamment la santé, les services sociaux, l'habitation et la famille.

Le gouvernement du Québec a donc entamé des pourparlers avec le gouvernement fédéral afin de conclure une entente qui établirait les modalités d'une collaboration entre les deux gouvernements pour la mise en œuvre, au Québec, de l'Initiative de partenariats en action communautaire.

Les négociations ont permis d'en arriver à une entente de manière à ce que l'initiative fédérale en action communautaire se réalise dans le respect des responsabilités, des orientations, des priorités et des interventions qui existent au Québec dans ce domaine. Cette entente prévoit le versement, par le gouvernement fédéral, d'une somme de 56,7 millions de dollars sur une période de trois ans pour des projets qui visent la réduction de l'itinérance.

7.9 Politique linguistique

À l'instar des autres unités administratives du ministère du Conseil exécutif, le SAIC a contribué à la mise en application de la politique linguistique ministérielle approuvée en 1999-2000.

À cette fin, le personnel du SAIC a participé aux séances d'information organisées dans le but d'y présenter le contenu de la politique et d'en faciliter la mise en application au quotidien.

7.10 Protection des renseignements personnels

Représenté au Comité de protection des renseignements personnels du ministère du Conseil exécutif, le SAIC a contribué à l'élaboration d'une campagne de sensibilisation du personnel. Cette campagne portait, plus particulièrement, sur la confidentialité, la destruction et la divulgation des renseignements personnels. Trois affiches traitant de ces sujets ont été installées en divers endroits afin de rejoindre l'ensemble du personnel.

7.11 Accès à l'égalité en emploi

Au cours de l'année 2000-2001, le SAIC a embauché vingt personnes, dont huit femmes, dans le but d'occuper des postes de statut régulier ou occasionnel, ou des postes de recruté local, d'étudiant ou de stagiaire. Le tableau suivant indique la proportion du personnel embauché qui appartient aux trois groupes cibles visés par les mesures gouvernementales établies en matière d'accès à l'égalité en emploi, à savoir : les membres des communautés culturelles, les anglophones et les autochtones.

Embauche répartie entre les groupes cibles en 2000-2001

| Groupes cibles | Embauche | | | | | | | | | |
|-------------------------|------------------|---|------------------|---|------------------|----------|----------------------|----------|---------------------|---|
| | Réguliers | | Occasionnels | | Recrutés locaux | | Étudiants stagiaires | | Diplômés stagiaires | |
| | N ^{bre} | % | N ^{bre} | % | N ^{bre} | % | N ^{bre} | % | N ^{bre} | % |
| Communautés culturelles | — | — | — | — | 1 | 5 | — | — | — | — |
| Anglophones | — | — | — | — | — | — | 1 | 5 | — | — |
| Autochtones | — | — | — | — | — | — | — | — | — | — |
| TOTAL | — | — | — | — | 1 | 5 | 1 | 5 | — | — |

Annexe I

Bureaux du Québec au Canada

Moncton

Bureau du Québec dans les Provinces atlantiques
777, rue Main, bureau 510
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 1E9
Téléphone : (506) 857-9851
Télécopieur : (506) 857-9883
Courriel : bqmoncton@cex.gouv.qc.ca

Ottawa

Bureau du Québec à Ottawa
Place de Ville, tour B
112, rue Kent, bureau 700
Ottawa (Ontario) K1P 5P2
Téléphone : (613) 238-5322
Télécopieur : (613) 563-9137
Courriel : bqottawa@cex.gouv.qc.ca

Toronto

Bureau du Québec à Toronto
20, rue Queen Ouest, bureau 1504
Toronto (Ontario) M5H 3S3
Téléphone : (416) 977-6713
Télécopieur : (416) 596-1407
Courriel : bqtoronto@cex.gouv.qc.ca

Vancouver

Antenne de Vancouver
789, rue Pender Ouest, bureau 780
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 1H2
Téléphone : (604) 682-3500
Télécopieur : (604) 682-6670
Courriel : vancouver@cex.gouv.qc.ca

Annexe II

Bilan des rencontres intergouvernementales canadiennes

| Date et lieu | Titre | Participation |
|--|---|-----------------------|
| 2000 | | |
| 7 avril Ottawa (Ontario) | Réunion fédérale-provinciale-territoriale des hauts fonctionnaires responsables de la condition féminine | Oui |
| 9-10 avril Montréal (Québec) | Réunion fédérale-provinciale des représentants du commerce intérieur | Oui |
| 10 avril Ottawa (Ontario) | Réunion du groupe de travail des hauts fonctionnaires fédéraux-provinciaux-territoriaux et autochtones sur la participation des Autochtones dans l'économie | Oui |
| 12 avril Ottawa (Ontario) | Réunion du groupe de travail des hauts fonctionnaires fédéraux-provinciaux-territoriaux et autochtones sur la mise en œuvre de l'Entente-cadre sur l'union sociale | À titre d'observateur |
| 13 avril Toronto (Ontario) | Conférence provinciale-territoriale des sous-ministres du Marché du travail | Oui |
| 13 avril Toronto (Ontario) | Conférence provinciale-territoriale des ministres du Marché du travail | Oui |
| 13 avril Toronto (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale des ministres du Marché du travail | Oui |
| 14 avril Toronto (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres du Marché du travail | Oui |
| 27 avril Aylmer (Québec) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie | Oui |
| 27 avril St. John's (Terre-Neuve) | Conseil des ministres des Pêches de l'Atlantique | Oui |
| 27-28 avril Halifax (Nouvelle-Écosse) | Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres des Services sociaux | Oui |
| 28 avril Aylmer (Québec) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Commerce intérieur | Oui |
| 5 mai Toronto (Ontario) | Réunion provinciale-territoriale du Conseil ministériel pour le renouveau des politiques sociales | À titre d'observateur |
| 8 mai Toronto (Ontario) | Rencontre des hauts fonctionnaires du groupe de travail provincial-territorial sur les facteurs de coût | Oui |
| 8 mai Ottawa (Ontario) | Deuxième réunion du Groupe de travail des hauts fonctionnaires fédéraux-provinciaux, territoriaux et autochtones sur la participation des Autochtones dans l'économie | Oui |
| 8-9 mai Calgary (Alberta) | Conférence provinciale-territoriale des ministres du Tourisme | Oui |
| 15-16 mai Québec (Québec) | Atelier de travail fédéral-provincial des sous-ministres adjoints responsables des services sociaux | Oui |
| 16-17 mai Québec (Québec) | Rencontre fédérale-provinciale des hauts fonctionnaires responsables du marché du travail | Oui |
| 23 mai Kananaskis (Alberta) | Réunion des sous-ministres des Forêts | Oui |
| 24 mai Kananaskis (Alberta) | Réunion des sous-ministres de la Faune | Oui |

| Date et lieu | Titre | Participation |
|--|---|-----------------------|
| 2000 | | |
| 29-30 mai Edmonton (Alberta) | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Agriculture | Oui |
| 29-30 mai Québec (Québec) | Conférence provinciale-territoriale des ministres de la Santé | Oui |
| 31 mai Ottawa (Ontario) | Réunion fédérale-provinciale-territoriale du groupe de travail du Conseil ministériel pour le renouveau des politiques sociales | À titre d'observateur |
| 1 ^{er} juin Ottawa (Ontario) | Rencontre fédérale-provinciale-territoriale autochtone pour le renouveau des politiques sociales | À titre d'observateur |
| 2-3 juin Ottawa (Ontario) | Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la condition féminine | Non |
| 5-6 juin Québec (Québec) | Conseil canadien des ministres de l'Environnement | Oui |
| 8-9 juin Toronto (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale des ministres des Services sociaux | Oui |
| 15-16 juin Winnipeg (Manitoba) | Conférence provinciale-territoriale des sous-ministres des Affaires intergouvernementales | Oui |
| 20 juin Ottawa (Ontario) | Réunion conjointe des sous-ministres de la Justice et des Services sociaux | Oui |
| 20 juin Ottawa (Ontario) | Réunion fédérale-provinciale-territoriale des hauts fonctionnaires responsables de la condition féminine | Oui |
| 21 juin Ottawa (Ontario) | Réunion des sous-ministres de la Justice | Oui |
| 21-23 juin Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) | Réunion fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé | Oui |
| 22-23 juin Toronto (Ontario) | Réunion extraordinaire du Comité consultatif des sous-ministres de l'Éducation | Oui |
| 23 juin St. John's (Terre-Neuve) | Rencontre fédérale-provinciale du Conseil ministériel pour le renouveau des politiques sociales | Oui |
| 4 juillet Fredericton (Nouveau-Brunswick) | Rencontre interprovinciale des ministres des Pêches de l'Atlantique | Oui |
| 4-6 juillet Fredericton (Nouveau-Brunswick) | Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture | Oui |
| 6-7 juillet Québec (Québec) | Conférence des représentants du commerce intérieur | Oui |
| 19-20 juillet Ottawa (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé | Oui |
| 27-28 juillet Toronto (Ontario) | Rencontre provinciale-territoriale du groupe de travail sur le développement de la petite enfance | Oui |
| 29 juillet-1 ^{er} août Fredericton (Nouveau-Brunswick) | Réunion provinciale-territoriale des ministres responsables des administrations locales | Oui |
| 9-11 août Winnipeg (Manitoba) | Conférence annuelle des premiers ministres des provinces | Oui |
| 14 août Iqaluit (Nunavut) | Réunion du Conseil canadien des ministres des Forêts | Oui |
| 14-15 août Iqaluit (Nunavut) | Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la faune | Oui |
| 14-18 août Toronto (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables du marché du travail | Oui |
| 15 août Iqaluit (Nunavut) | Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des parcs | Oui |

| Date et lieu | Titre | Participation |
|--|---|-----------------------|
| 2000 | | |
| 15 août Iqaluit (Nunavut) | Réunion du Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril | Oui |
| 17 août Iqaluit (Nunavut) | Rencontre du Conseil des ministres des Pêches et de l'Aquaculture de l'Atlantique | Oui |
| 10-11 septembre Ottawa (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres | Oui |
| 11 septembre Toronto (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale des ministres de l'Énergie | Oui |
| 11-12 septembre Iqaluit (Nunavut) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la justice | Oui |
| 12 septembre Toronto (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale des ministres des Mines | Oui |
| 13-15 septembre Vancouver (Colombie-Britannique) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la condition féminine | Oui |
| 14-15 septembre Halifax (Nouvelle-Écosse) | Conférence des représentants du commerce intérieur | Oui |
| 18 septembre Fredericton (Nouveau-Brunswick) | Réunion provinciale-territoriale des ministres responsables de l'habitation | Oui |
| 19 septembre Fredericton (Nouveau-Brunswick) | Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de l'habitation | Oui |
| 2 octobre Fredericton (Nouveau-Brunswick) | Comité consultatif des sous-ministres de l'Éducation | Oui |
| 2-4 octobre Ottawa (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de la Santé | Oui |
| 3-4 octobre Fredericton (Nouveau-Brunswick) | Conseil des ministres de l'Éducation | Oui |
| 4 octobre Fredericton (Nouveau-Brunswick) | Conférence conjointe fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres et des ministres du Marché du travail et de l'Éducation | Oui |
| 4 octobre Edmonton (Alberta) | Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables des transports et de la sécurité routière | Oui |
| 4-5 octobre Fredericton (Nouveau-Brunswick) | Conférence interprovinciale et conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Marché du travail | Oui |
| 5 octobre Edmonton (Alberta) | Conférence fédérale-provinciale des ministres responsables des transports et de la sécurité routière | Oui |
| 6 octobre Fredericton (Nouveau-Brunswick) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres du Marché du travail | Oui |
| 11 octobre St. John's (Terre-Neuve) | Conférence provinciale-territoriale des sous-ministres responsables de la consommation | Oui |
| 12 octobre St. John's (Terre-Neuve) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres responsables de la consommation | Oui |
| 12-13 octobre Hull (Québec) | Conférences provinciale-territoriale et fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres des Services sociaux | Oui |
| 12-13 octobre Stanley Bridge (Île-du-Prince-Édouard) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres des Affaires francophones | À titre d'observateur |
| 16 octobre Québec (Québec) | Conseil canadien des ministres de l'Environnement | Oui |
| 16-17 octobre Québec (Québec) | Réunion conjointe des ministres de l'Énergie et de l'Environnement | Oui |

| Date et lieu | Titre | Participation |
|---|--|-----------------------|
| 2000 | | |
| 23 octobre Toronto (Ontario) | Conférence provinciale-territoriale des hauts fonctionnaires responsables du secteur bénévole | Oui |
| 24 octobre Toronto (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des hauts fonctionnaires responsables du secteur bénévole | Oui |
| 17 novembre Toronto (Ontario) | Conférence provinciale-territoriale des hauts fonctionnaires du marché du travail | Oui |
| 23-24 novembre Winnipeg (Manitoba) | Conférence des représentants du commerce intérieur | Oui |
| 28-29 novembre Edmonton (Alberta) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres de la Justice | Oui |
| 29-30 novembre Toronto (Ontario) | Réunion des hauts fonctionnaires sur le développement nordique | Oui |
| 7-8 décembre Ottawa (Ontario) | Comité permanent des fonctionnaires chargés des droits de la personne | Oui |
| 7-8 décembre Ottawa (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres de l'Industrie et du Commerce | Oui |
| 11 décembre Ottawa (Ontario) | Conférence provinciale-territoriale des sous-ministres de la Santé | Oui |
| 11-12 décembre St. John's (Terre-Neuve) | Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres responsables du marché du travail | Oui |
| 11-13 décembre Winnipeg (Manitoba) | Conférence provinciale-territoriale des ministres des Finances | Oui |
| 12-13 décembre Ottawa (Ontario) | Conférence fédérale-provinciale des sous-ministres de la Santé | Oui |
| 2001 | | |
| 8 janvier Ottawa (Ontario) | Rencontre interprovinciale du groupe de travail du Conseil ministériel pour le renouveau des politiques sociales | À titre d'observateur |
| 9-10 janvier Ottawa (Ontario) | Rencontre fédérale-provinciale du groupe de travail du Conseil ministériel pour le renouveau des politiques sociales | À titre d'observateur |
| 18 janvier Ottawa (Ontario) | Rencontre du groupe de travail sur l'implication des Autochtones dans l'économie | Oui |
| 22-23 janvier Vancouver (Colombie-Britannique) | Conférence interprovinciale des sous-ministres des Affaires intergouvernementales | Oui |
| 25-26 janvier Vancouver (Colombie-Britannique) | Réunion des représentants du commerce intérieur | Oui |
| 26 janvier Ottawa (Ontario) | Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des hauts fonctionnaires responsables de la condition féminine | Oui |
| 5 février Ottawa (Ontario) | Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres du Commerce | Oui |
| 5-6 février Winnipeg (Manitoba) | Réunion fédérale-provinciale-territoriale des sous-ministres du Conseil canadien des ministres de l'Environnement | Oui |
| 5-6 février Montréal (Québec) | Forum fédéral-provincial des sous-ministres des Services sociaux | Oui |
| 5-6 février Vancouver (Colombie-Britannique) | Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres de l'Agriculture | Oui |
| 9 février Regina (Saskatchewan) | Conférence provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture | Oui |

| Date et lieu | Titre | Participation |
|--|---|----------------------|
| 2001 | | |
| 15-16 février Ottawa (Ontario) | Réunion du comité directeur du Forum des ministres responsables des affaires autochtones avec les représentants des associations autochtones nationales | Oui |
| 22 février Toronto (Ontario) | Réunion provinciale-territoriale des sous-ministres responsables des administrations locales | Oui |
| 22-23 février Hull (Québec) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des hauts fonctionnaires responsables de la protection civile | Oui |
| 23 février Toronto (Ontario) | Réunion provinciale-territoriale des sous-ministres responsables de l'habitation | Oui |
| 5-6 mars Calgary (Alberta) | Rencontre provinciale-territoriale des sous-ministres de la Santé | Oui |
| 6-7 mars Québec (Québec) | Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres de l'Agriculture | Oui |
| 14-16 mars Québec (Québec) | Rencontre des chefs de protocole du Canada | Oui |
| 20 mars Ottawa (Ontario) | Groupe de travail fédéral-provincial-territorial et autochtone sur l'implication des Autochtones dans l'économie | Oui |
| 22 mars Toronto (Ontario) | Rencontre interprovinciale des sous-ministres des Services sociaux | Oui |
| 23 mars Toronto (Ontario) | Rencontre fédérale-provinciale des sous-ministres des Services sociaux | Oui |
| 30 mars St. Andrews (Nouveau-Brunswick) | Conseil des ministres des Pêches et de l'Aquaculture de l'Atlantique | Oui |

Composition typographique : Mono•Lino inc.
Achévé d'imprimer en novembre 2001
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville